



Parc naturel régional de Lorraine, les côtes de la Meuse.

Vous aussi, vous voudrez votre atlas de la biodiversité

Basés sur le volontariat, les atlas de la biodiversité sont des outils utiles à la prise de décision en matière de gestion du patrimoine, d'aménagement ou d'urbanisme.

Réunir dans un seul document un ensemble de données, les analyser, les cartographier... L'atlas de la biodiversité ou du patrimoine naturel, puisqu'il s'agit de lui, n'est pas un « dossier de plus » mais un outil d'aide à la décision. Plus de cinq cents communes françaises se sont déjà laissées séduire. Les structures ayant un rôle d'accompagnement dans la gestion des territoires et dans la sensibilisation à l'environnement sont souvent à l'initiative de tels projets.

Usage. La première utilisation des atlas est liée aux documents d'urbanisme. En témoigne Marie-Jo Chaléat, adjointe au maire à l'époque dans la commune de Saint-Martin d'Uriage (Isère) : « Plus de 80 % de notre territoire est classé en zone naturelle et agricole. La prise en compte du patrimoine naturel dans le PLU s'imposait. La démarche nous a permis de légitimer nos choix en

matière d'urbanisme et d'établir notre trame verte et bleue communale. » Architecte, Isabelle Rivière a utilisé des atlas communaux réalisés sous l'impulsion du PNR du Gâtinais français. « Ils ont été d'un apport précieux pour les volets biodiversité des PLU ; ils ont aidé à la cohérence du zonage. »

Accompagnement. L'atlas fournit également des informations pour des plans simples de gestion ou des plans d'aménagement en forêt. Ils permettent de définir des mesures agri-environnementales territorialisées ou encore un schéma régional de cohérence écologique... C'est

un outil d'accompagnement intéressant lorsqu'on élabore un Sage ou un document d'objectifs Natura 2000. L'atlas est aussi l'occasion de rappeler la réglementation liée à la biodiversité : statuts des espèces, protection de certains espaces... Et, si les contenus des atlas sont variables, la récente démarche Atlas de la biodiversité dans les communes (ABC) fournit un cadre, des outils et des moyens (cf. encart). En termes d'aménagement du territoire, l'échelle communale est pertinente. L'échelle intercommunale, elle, permet de mutualiser coûts et efforts, à condition de conserver un niveau de précision similaire.

GÉRARD KELLE

Maire de Réchicourt-le-Château (Moselle)

« Un plus pour les sites protégés »

« Les inventaires réalisés avec le PNR de Lorraine dans le cadre de notre atlas communal nous ont permis de découvrir l'existence d'une prairie à œillet superbe, une des seules de l'est de la France. Le Conservatoire des sites lorrains s'est porté alors acquéreur de la parcelle. Un éleveur a été recherché pour entretenir la prairie dont le bail rural contient des clauses environnementales. Ensuite, le site a été aménagé, des panneaux mentionnent son intérêt écologique. »

Il est vrai qu'une démarche d'Atlas permet de mieux faire reconnaître les sites protégés et de les insérer dans des réflexions dépassant les périmètres d'intervention des gestionnaires. Le dialogue avec les autres acteurs du territoire est ainsi possible. Il donne l'occasion d'expliquer la gestion pratiquée. La démarche conduit aussi, parfois, à préserver de nouveaux sites sur lesquels les gestionnaires seront amenés à intervenir. ●

En chiffres 25 000 euros

Le coût de la démarche est très variable. Entre 10 000 et 25 000 euros par commune pour 15 exemples étudiés. Ce prix varie selon la surface et la diversité écologique du territoire, l'importance des informations déjà collectées, le choix des inventaires complémentaires à effectuer... ●

Première étape. Elle consiste à réaliser un bilan de l'état des connaissances en mobilisant l'ensemble des données naturalistes disponibles. Une source de données publiques est constituée par le Portrait de la biodiversité communal qui sera progressivement disponible pour toute commune française.

Les inventaires à réaliser dépendront des compétences naturalistes disponibles, du budget, de l'état initial de la connaissance... Inventorier et cartographier les milieux naturels est indispensable mais pour la faune et la flore, l'exhaustivité ne sera pas possible, il faudra faire des choix. Il conviendra ensuite de hiérarchiser les données obtenues pour définir les enjeux (cf. encart).

Il est essentiel d'impliquer les élus et les acteurs locaux dès l'amont et tout au long du programme. Créer un comité de suivi qui regroupera les membres du conseil municipal, des experts locaux, des personnels des services techniques communaux, des acteurs socio-économiques et associatifs intéressés, des enseignants ou tout habitant motivé est un gage de réussite et d'utilisation ultérieure de l'atlas.

Impliquer. Lucile Mettetal, adjointe au maire de Maurepas (Yvelines), évoque avec enthousiasme le moment fort d'une restitution : « Lors de la présentation du diagnostic à la population, la salle municipale était comble ! Le changement de regard de la population sur la nature se traduit dans la façon dont les habitants entretiennent leurs jardins ou leurs balcons. Quand la ville entreprend des projets d'aménagement ou la construction de bâtiment, l'étude d'impact environnemental se fonde sur le diagnostic. » Cette dynamique a aussi entraîné une collaboration avec les professeurs du lycée et leurs élèves.

Lors du choix des inventaires naturalistes à mener, des espèces éventuellement abondantes mais à ca-

ractère emblématique peuvent permettre d'accrocher les acteurs locaux à la démarche (liste à définir avec eux). Faire en sorte que les acteurs locaux, notamment des propriétaires et gestionnaires (agriculteurs, chasseurs...), puissent être présents pendant certaines phases d'inventaires est important. Pas d'angélisme cependant : l'animateur de la démarche d'atlas se retrouvera parfois confronté à des refus. Mieux vaut ne pas les forcer que d'avoir une opposition qui bloque l'ensemble du projet.

Témoignage. Optimiste, Vincent Nigou, de la Chambre d'agriculture du Cantal, relève : « La démarche d'inventaires des zones humides conduite par le syndicat mixte de bassin a permis de donner une information pertinente aux agriculteurs et de les accompagner dans la prise en compte de cet enjeu. C'est aussi un cadre d'échanges. Des plans d'épandages ont pu être adaptés. Cela nous a été utile pour appliquer des préconisations du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux. »

La réalisation d'un atlas est aussi, souvent, l'occasion d'instaurer des partenariats avec les organismes en possession de données naturalistes ou avec des acteurs pour accompagner la gestion d'espaces. L'organisation de sorties nature, la mise en place de programmes de sciences participatives constituent des démarches facilitatrices. Et si la biodiversité est souvent présentée comme une contrainte, l'atlas révèle le patrimoine et des ressources naturelles de la commune à préserver et valoriser. ●

Thierry Mougey

Christine Le Mounier
Fédération des PNR de France
tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

Justine Roulot Ligue Roc
justine.roulot@roc.asso.fr

Laurent Poncet poncet@mnhn.fr

Philippe Gourdain gourdain@mnhn.fr

Arnaud Tanguy tanguy@mnhn.fr
Muséum national d'histoire naturelle

QUELQUES CRITÈRES POUR DÉFINIR LES ENJEUX DE SON ATLAS

La vulnérabilité/menace (listes rouges UICN/MNHN) • Le statut de protection • L'endémisme • Le rôle de « clef de voûte » d'espèces • Les services rendus par les écosystèmes • Le rôle de certains espaces en termes de fonctionnalité des écosystèmes.

LA DÉMARCHE ABC

Atlas de la biodiversité dans les communes

Lancée en mai 2010 par l'État, sur proposition de France nature environnement et de la Ligue Roc, la démarche ABC s'adresse à des communes ou intercommunalités volontaires. Elle vise à doter ces dernières d'un outil d'aide à la décision pour l'aménagement et la gestion de leur territoire grâce à une hiérarchisation des enjeux écologiques et le regroupement d'un ensemble de données sur la biodiversité (cartographie des habitats naturels, données sur la flore et la faune, diagnostic des enjeux de biodiversité). Ces données ont vocation à intégrer l'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN). L'État apporte un soutien financier prioritairement aux communes de métropole ayant moins de 20 000 habitants et aux communes d'Outre-mer. Les candidatures sont étudiées dans les Dreal en fonction de la motivation des élus. Le Muséum national d'histoire naturelle est chargé d'assurer la coordination scientifique de ce programme, et d'en suivre l'état d'avancement au niveau national. Des guides méthodologiques sont mis à disposition des élus qui lancent et suivent la démarche. Une équipe de mobilisation régionale apporte son aide aux porteurs de projets. Le dispositif du service civique peut être mobilisé pour l'animation du programme. ●

EN SAVOIR PLUS

- Recueil de quinze expériences d'atlas : <http://centre-de-ressources.parcs-naturels-regionaux.fr>
- Démarche ABC, auprès de votre Dreal : www.developpement-durable.gouv.fr/Des-outils-de-sensibilisation-et.html
- Inventaire national du patrimoine naturel : <http://inpn.mnhn.fr>



En pratique

La constitution de l'atlas est une longue démarche qui dure entre un an et dix-huit mois. Ce délai inclut les inventaires naturalistes, souvent réalisés par des associations naturalistes, des bureaux d'études ou des conservatoires botaniques nationaux, l'analyse du diagnostic écologique, des présentations (en mairie avec les acteurs concernés mais aussi tout public), et l'animation autour du projet.

Une personne légitime pour porter la démarche devra être recherchée, a priori le maire de la commune, ou un adjoint, une personnalité locale reconnue et sensible à la démarche. ●